

Séance du 26 mars 2015

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville en 2014

Rapporteur : Philippe Laurent

L'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

La politique de maîtrise foncière menée par la Ville ayant pour objet la mise en oeuvre

d'opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme, s'est traduite en 2014 par :

- l'acquisition d'un pavillon situé 50 rue de Bagneux,
- la cession d'un terrain bâti situé 7 rue des Clos Saint-Marcel.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de bien vouloir donner acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Ville au cours de l'année 2014.